

# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 13 septembre 2016

L'an deux mil seize, le treize septembre 2016 à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 11

Ont voté

Pour : 10

Contre : 0

**Présents** : 10

Abstention : 0

**Date de Convocation** : 30 mai 2016

**Présents** : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Bernard PICHARDIE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

**Excusée** : Mme Corinne LOSSE

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène AYACHE

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016.

### **Délibération Demande Subvention DRAC au titre de la Mission Diagnostic pour la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac**

Le Conseil Municipal a pour projet la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac.

Compte tenu des travaux qui sont à mener et afin qu'une réflexion globale puisse être conduite, il est indispensable de confier à un architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine ancien, une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette mission nécessite plusieurs phases dont la Mission Diagnostic qui permet d'avoir des informations sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération.

Après un appel d'offres lancé auprès de 3 architectes et suivi de l'ouverture des plis, Monsieur Martin MOGENDORF de Sauternes (33210) a été retenu.

Le montant des honoraires H.T. s'élève à : **6 650,00 € H.T**

Le montant des honoraires T.T.C. s'élève à : **7 980,00 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décident de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (30 %) : **1 995,00 €**
- Subvention demandée au Conseil Départemental (15 % x 1,11) : **1 107,23 €**
- Autofinancement (TVA comprise) : **4 877,77 €**

### **Budget primitif 2016 : modification**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Madame Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD, Secrétaire Générale déléguée de la Sous-Préfecture de Langon relatif au Budget primitif 2016 voté le 12 avril dernier.

Elle souligne que le résultat excédentaire de 29 249,05 € affecté à la reprise du résultat de l'exercice 2015 de la section d'investissement aurait du être repris en recette au compte R001 et non reporté au compte D001.

Monsieur le Maire propose de procéder à la modification du budget 2016 en conséquence, comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 charges à caractère général	156 500,00 €	013 atténuations de charges	200,00 €
012 charges de personnel	57 000,00 €	70 Produits de service	500,00 €
014 atténuation de charges	8 439,91 €	73 Dotation et participation	65 900,00 €
65 autres charges de gestion courante	78 500,00 €	74 dotations et participation	130 893,00 €
67 charges exceptionnelles	800,00 €	75 autres produits de gestion courante	17 000,00 €
022 dépenses imprévues	21 411,32 €	R002 Résultat reporté	110 191,23 €
023 virement à la section investissement	2 033,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>324 684,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>324 684,23 €</b>

## Section d'Investissement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
23 Immobilisations en cours	41 000,00 €	10 Dotation fonds divers	77 905,72 €
21 Immobilisations corporelles	1 000,00 €	13 Subvention d'investissement	40 500,00 €
20 Immobilisations incorporelles	8 000,00 €		
<b>RESTES A REALISER 2015</b> 21 Immobilisations corporelles 23 Immobilisations en cours Opérations équipement <b>Total</b>	 3 131,40 € 18 256,37 € 78 300,00 € <b>99 687,77 €</b>	021 virement de la section fonctionnement	2 033,00 €
		<b>R001 Résultat reporté</b>	<b>29 249,05 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>149 687,77 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>149 687,77 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents, la rectification du budget 2016.

### USSGETOM : Délibération Point d'Apport Volontaire

Monsieur le Maire informe qu'une délibération (n°7/2016) a été approuvée par le Conseil Municipal réuni le 12 avril 2016 relative à l'implantation d'un PAV sur la commune de Gajac par l'USSGETOM, Union des EPCI du Sud-Gironde pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il rappelle qu'un second PAV en complément du premier PAV a été installé sur le parking de la zone containers, tous les deux devaient être installés en face de l'installation actuelle.

Après concertation avec l'USSGETOM, le premier PAV restera à sa place actuelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'emplacement actuel du premier PAV qui ne changera pas de place et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'USSGETOM.

### Achat table salle des Fêtes

Dans le cadre du réaménagement de la salle des fêtes communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les tables actuelles par des nouvelles tables.

Monsieur le Maire a contacté certains Maires de la Communauté de Communes du Bazadais et a finalement ramené une table de la mairie de Cudos qui est restée installée au secrétariat de la mairie de Gajac durant trois semaines au vue de tout le monde pour observations. Cette table ayant fait l'unanimité, Monsieur le Maire a soumis au Conseil municipal l'achat de ce modèle qui correspond parfaitement aux besoins de la commune.

Il présente plusieurs devis relatifs à 40 tables rectangulaires et 10 tables rondes accompagnées d'un chariot.

La société VEDIF, qui nous a été recommandée par Monsieur Stéphane CABANNES de Gajac, située à FLORENSAC (34510) présente la proposition de prix la plus intéressante. Elle s'élève à un montant de 4 378,44 euros TTC.

Après concertation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce devis et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du prestataire VEDIF pour l'acquisition du matériel.

### **Délibération vente tables actuelles Salle des Fêtes**

Dans le cadre du réaménagement de la Salle des Fêtes communale, Monsieur le Maire propose la vente des tables actuelles en prévision de leur remplacement, uniquement aux habitants de la commune.

Il suggère que cette opération de vente soit réalisée de manière impartiale entre tous les Gajacais.

Il soumet le prix de vente d'une table à 25 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, ce projet de vente et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour diffuser l'information auprès des administrés de la commune de Gajac.

### **Décision Déplacement du Monuments aux Morts**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au déplacement du Monument aux Morts en raison de son emplacement actuel trop près de la route départementale et communale.

Il envisage d'effectuer cette action sur le budget 2017, ce qui laissera le temps de trouver des entreprises habilitées pour son déplacement ainsi que sa restauration.

## **Questions diverses**

### **Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire accompagné de ses adjoints a rencontré ce jour Monsieur ARQUEY, architecte ainsi que son conseiller (chauffage, électricité et sonorisation) et une personne du Bureau VERITAS qui leur ont confirmé que les travaux de réaménagement de la Salle des fêtes étaient conformes à la législation actuelle et que les travaux pourront bien être réalisés prochainement.

Les appels d'offres sont prévus fin juin, début juillet 2016 et l'ouverture des plis pour fin juillet 2016.

### **Comice Agricole**

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la ruralité organisée par le Comice Agricole se déroulera cette année à Bazas, au site de la Brèche le 27 août 2016.

Le village de Gajac sera représenté par un attelage de chevaux conduit par son propriétaire Monsieur Patrick DUCHAMPS domicilié à Gajac. Cet attelage sera décoré par les habitants de la commune qui souhaiteraient participer à cette manifestation.